Ministère
du Développement durable,
de l'Environnement
et de la Lutte contre les
changements climatiques
Québec
Direction régionale de l analyse et de l expertise
de l Estrie et de la Montérégie

Longueuil, le 30 mars 2017

Objet : Demande d'accès nº 2006 13129 – Lettre réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 1er mars dernier, concernant le 158, chemin du Ruisseau-des-Noyers (lot 3 092 709) à Saint-Jean-sur-Richelieu. Le document visé par votre demande est accessible. Il s'agit de :

- Rapport de l'inspection du 2 novembre 2006 (4 pages).

Vous noterez que dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec le soussigné, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel fabrice.tremblay@mddelcc.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

ORIGINAL SIGNÉ

Fabrice Tremblay, répondant régional
de l'accès aux documents

p. j. (2)

Édifice Montval
201, place Charles-Le Moyne, 2e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607, poste 0
Télécopieur : (450) 928-7625
Courriel : monteregie@mddelcc.gouv.qc.ca
Internet : www.mddelcc.gouv.qc.ca

Ce papier contient 100 % de fibres recyclées après consommation.

RAPPORT D'INSPECTION

N/DOSSIER : 7610-16-01-0994500

DATE INSPECTION : 02 novembre 2006

HEURE : - Arrivée : 14h45
- Départ : 15h15

DATE DE RÉDACTION : 07 novembre 2006

NUMÉRO D'INTERVENTION: 300301880

1. IDENTIFICATION

INSPECTEUR/INSPECTRICE : Danièle Poulin
ACCOMPAGNÉ(E) DE :

LIEU INSPECTÉ	ADRESSE POSTALE (si différente)
Makamétal 9118-4192 Québec inc. 158, Ruisseau-des-noyers St-Jean-sur-Richelieu J2Y 1E7	

PLAIGNANT(E) :

NOM/ADRESSE	TÉLÉPHONE

Rencontré(e) : oui ☐ non ☐ N/A ☒

PERSONNE(S) RENCONTRÉE(S) :

NOM/FONCTION	TÉLÉPHONE
Articles 53-54 de la L.A.D.	Articles 53-54 de la L.A.D.

PIÈCE(S) ANNEXÉE(S) :

	PHOTO(S)	CROQUIS	CARTE(S)
	☒	☐	☐
Nombre	1		

ÉCHANTILLONS

EAU	AIR	SOL	FLORE	FAUNE	DÉCHETS
☐	☐	☐	☐	☐	☐

AUTRE(S) ☐
Précisez :

BUT(S) : Vérifier la conformité de l'entreprise.

N/DOSSIER : 7610-16-01-0994500

DATE DE RÉDACTION : 7 novembre 2006

---

2. DESCRIPTION DE L'INSPECTION

Makamétal existe et sont établi à cet endroit depuis 2005 sans avoir obtenu au préalable un certificat d'autorisation.
L'entreprise fabrique des pièces industrielles (principalement en aluminium) dont des déchiqueteuses et autres.

Arrivé sur les lieux, j'ai rencontré Articles 53-54 de la L.A.D. Je lui ai expliqué le but de ma visite puis j'ai procédé à l'inspection.

Les activités sont de l'usinage, de la soudure et de l'assemblage. Les équipements sur place sont une sableuses à bille,, une fraiseuse numérique, trois fraiseuses mécaniques, une tour à contrôle numérique et deux tours conventionnelles. Un compresseur est présent dans un abri extérieur attenant à l'usine.

Les matières dangereuses résiduelles « MDR » générés sont des huiles de coupe usées provenant des fraiseuses et des tours ainsi que de l'huile usée provenant du compresseur. Il y avait sur les lieux 3 barils d'huile de coupe usés dont 2 remplis au 2/3 entreposés non conformément à l'extérieur (photo 1). J'ai demandé à Articles 53-5 Articles 53-54 de la L.A.D de disposer de ces MDR par une compagnie autorisée et de procéder à un entreposage intérieur dans un contenant bien identifié à l'avenir. Des résidus de sablage très fin sont également produit (faible quantité) et disposé aux déchets solides.

M. Articles 53-54 de la L.A acquiesce à procéder aux correctifs et me confirmera le tout par écrit avec la facture de disposition des huiles de coupe.

N/DOSSIER : 7610-16-01-0994500

DATE DE RÉDACTION : 7 novembre 2006

3. CONCLUSION

Après vérification auprès de Odette Picard, analyste, Makamétal n'est pas assujetti à l'obtention d'un certificat d'autorisation en autres parce qu'il n'y a pas de rejet directement à l'environnement. Cependant, l'entreposage non conforme des huiles de coupe usées doit être corrigé dans l'immédiat.

Le 07-11-2006, lors d'une conversation téléphonique, [redacted] me confirme que les huiles de coupe ont été disposées et qu'un baril bien identifié a été mis à l'intérieur. Je lui redemande de me confirmer le tout par écrit avec la preuve de disposition des huiles de coupe.

4. RECOMMANDATION(S)

Je recommande la fermeture du dossier lors de la réception de la confirmation écrite avec la facture de disposition des MDR.

Un suivi serait favorable d'ici 1 à 2 ans afin de vérifier si des modifications ont été apportées à leurs activités ainsi que pour vérifier la bonne gestion des huiles de coupe usées.

5. VÉRIFICATION

INSPECTÉ PAR : _____ (signature) 07-11-2006 (date)

VÉRIFIÉ PAR : _____ (signature) 8-11-2006 (date)

COMMENTAIRES DU VÉRIFICATEUR :

OK.

DP/dp

PHOTO

IDENTIFICATION : Makamétal au 158, chemin Ruisseau-des-noyers à Saint-Jean-sur-Richelieu

Photo # : 1
Réf. Numérique : 001
Date : 02-11-2006

Entreposage non conforme de MDR (huile de coupe usée).

Note

La photographie inclus à ce rapport a été prise par moi-même avec un appareil photo numérique de marque Nikon Modèle Coolpix 5100. Les disquettes d'enregistrement de l'appareil sont demeurées en ma possession jusqu'au 07-11-2006 où j'ai transféré les photos dans mon ordinateur lequel est protégé par un mot de passe distinct.

La photo apparaissant au présent rapport est la fidèle représentation de ce que j'ai vu sur les lieux de l'inspection et elle n'a été modifiée de quelque manière. Le transfert et les manipulations ont été réalisées à l'aide du logiciel d'importation de photos de Windows XP.

Photographié tel que vu par : Danièle Poulin **Date :** le 02 novembre 2006